

FCP INDICE MAXULA
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 363.176, un actif net de D : 361.388 et un déficit de D : 17.558 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 37,16% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	228 200	275 204
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		228 200	275 204
Placements monétaires et disponibilités		134 954	129 120
Placements monétaires	5	134 954	129 120
Créances d'exploitation	6	22	119 339
TOTAL ACTIF		363 176	523 663
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 675	26 482
Autres créditeurs divers	8	113	72
TOTAL PASSIF		1 788	26 554
 ACTIF NET			
Capital	13	361 308	495 589
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		80	1 520
ACTIF NET		361 388	497 109
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		363 176	523 663

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	8 488	5 818
Dividendes		8 488	5 818
Revenus des placements monétaires	10	1 279	904
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 767	6 722
Charges de gestion des placements	11	(8 572)	(5 643)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 195	1 079
Autres charges	12	(438)	(315)
RESULTAT D'EXPLOITATION		757	764
Régularisation du résultat d'exploitation		(677)	756
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		80	1 520
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		677	(756)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(25 553)	(43 187)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		9 929	(27 107)
Frais de négociation		(2 691)	(3 092)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(17 558)	(72 622)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Année 2012	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(17 558)	(72 622)
Résultat d'exploitation	757	764
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(25 553)	(43 187)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 929	(27 107)
Frais de négociation de titres	(2 691)	(3 092)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(118 163)	(300 644)
Souscriptions		
- Capital	394 940	410 791
- Régularisation des sommes non distribuables	15 088	(62 690)
- Régularisation des sommes distribuables	350	1 546
Rachats		
- Capital	(503 527)	(702 833)
- Régularisation des sommes non distribuables	(23 987)	53 332
- Régularisation des sommes distribuables	(1 027)	(790)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(135 721)	(373 266)
ACTIF NET		
En début de période	497 109	870 375
En fin de période	361 388	497 109
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	5 244	7 905
En fin de période	4 095	5 244
VALEUR LIQUIDATIVE	88,251	94,796
TAUX DE RENDEMENT	(6,90%)	(13,90%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 23 Octobre 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 228.200 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		267 307	228 200	63,15%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	267 307	228 200	63,15%
AMEN BANK	397	13 583	13 802	3,82%
ATB	3 000	20 031	13 677	3,78%
ATL	600	2 683	1 942	0,54%
ATL NG J01012013	80	329	247	0,07%
ATL NS J01012013	240	992	727	0,20%
ATTIJARI BANK	1 000	21 339	14 804	4,10%
B.N.A	1 000	13 752	8 658	2,40%
BH	770	13 349	9 409	2,60%
BIAT	432	29 007	27 382	7,58%
CARTHAGE CEMENT	7 430	29 021	26 525	7,34%
ENNAKL AUTOMOBILES	94	977	1 086	0,30%
LES CIMENTS DE BIZERTE	700	5 388	4 763	1,32%
MONOPRIX	470	14 666	13 010	3,60%
P.G.H	2 400	19 337	15 857	4,39%
SFBT	1 754	20 247	22 278	6,16%
STAR	80	12 642	11 358	3,14%
T.P.R	1 000	5 650	5 021	1,39%
TLS DS 1/7 281212	200	114	6	0,00%
TUN.LEASING	200	5 366	4 520	1,25%
TUNIS RE	800	8 603	6 810	1,88%
UBCI	50	2 536	1 800	0,50%
UIB	1 357	27 695	24 518	6,78%
TOTAL		267 307	228 200	63,15%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				62,83%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :				
	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	288 758	(13 554)	275 204	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	351 346		351 346	
Cessions de l'exercice				
Actions	(372 797)		(372 797)	9 929
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		(25 553)	(25 553)	
Soldes au 31 décembre 2012	267 307	(39 107)	228 200	9 929

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 134.954 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Valeur au 31/12/2012	% actif net
Dépôts à vue		
AMEN BANK (au taux 2%)	134 954	37,34%
TOTAL	134 954	37,34%
Pourcentage par rapport au total des Actifs	37,16%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 22 contre D : 119.339 au 31/12/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Vente titres à encaisser	-	119 339
Autres	22	-
Total	<u>22</u>	<u>119 339</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 1.675 contre D : 26.482 au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	1 084	1 066
Rémunération du dépositaire	591	275
Achats titres à décaisser	-	25 141
Total	<u>1 675</u>	<u>26 482</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 113 contre D : 72 au 31 décembre 2011 et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à D : 8.488 contre D : 5.818 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	Année 2012	Année 2011
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 488	5 818
TOTAL	8 488	5 818

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à D : 1.279 contre D : 904 au 31/12/2011 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à D : 8.572 contre D : 5.643 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	6 207	4 461
Rémunération du dépositaire	2 360	1 182
Autres	5	-
Total	<u>8 572</u>	<u>5 643</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 438 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 contre D : 315 au 31 décembre 2011 et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	495 589
Nombre de parts	5 244
Nombre de copropriétaires	28

Souscriptions réalisées

Montant	394 940
Nombre de parts émises	4 179
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(503 527)
Nombre de parts rachetées	(5 328)
Nombre de copropriétaires sortants	(13)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(25 553)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 929
Régularisation des sommes non distribuables	(8 566)
Frais de négociation	(2 691)
Résultat incorporé à la V.L	1 520
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(333)

Capital au 31-12-2012

Montant	361 308
Nombre de parts	4 095
Nombre de copropriétaires	17

Note 14 : Autres informations			
14.1. Données par part et ratios pertinents			
<u>Données par part</u>	2012	2011	2010
Revenus des placements	2,385	1,282	1,628
Charges de gestion des placements	(2,093)	(1,076)	(1,209)
Revenus net des placements	0,292	0,206	0,419
Autres charges	(0,107)	(0,060)	(0,075)
Résultat d'exploitation (1)	0,185	0,146	0,344
Régularisation du résultat d'exploitation	0,165	0,144	0,011
Sommes distribuables de l'exercice	0,020	0,290	0,355
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(6,240)	(8,236)	3,749
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,425	(5,169)	2,600
Frais de négociation	(0,657)	(0,590)	(0,568)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(4,473)	(13,994)	5,781
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(4,288)	(13,849)	6,126
Résultat non distribuable de l'exercice	(4,473)	(13,994)	5,781
Régularisation du résultat non distribuable	(2,092)	(1,604)	3,968
Sommes non distribuables de l'exercice	(6,564)	(15,598)	9,749
Valeur liquidative	88,251	94,796	110,104
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,29%	1,05%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,06%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,02%	0,28%	0,34%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA INDICE" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.